

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

**OBJET : SEMISAP: aide départementale à la création d'un accès PMR au sein de la
résidence Roques Rousses à Salon-de-Provence.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux, la SEMISAP (Société d'économie mixte immobilière de la ville de Salon-de-Provence) domiciliée 321 rue Adjudant-chef champion – CS 20163 – 13654 Salon-de-Provence sollicite une subvention de 29.159,16 € pour accompagner l'amélioration et l'adaptabilité des accès d'immeubles aux personnes à mobilité réduite (PMR) de la résidence « Roques Rousses » à Salon-de-Provence.

La résidence date du début des années 1970. L'accès aux immeubles est devenu inadapté aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite.

Ainsi, en plus des travaux de rénovation des halls d'entrée, des travaux d'accessibilité seront engagés.

A ce titre la SEMISAP sollicite une subvention totale de 29.159,16 € sur un coût prévisionnel TTC de 291.591,58 €. Il vous est proposé de prendre en compte uniquement les travaux relatifs à l'accès des immeubles (création d'une rampe d'accès + pose d'une porte PMR automatisée) la subvention proposée de 20.776 € représentant 10% du budget prévisionnel éligible de 207.764,10 €

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner votre accord à l'octroi à la SEMISAP d'une subvention de 20.776 € destinée à accompagner les travaux d'accès PMR au sein de la résidence « Roques Rousses » à Salon-de-Provence ;
- m'autoriser à signer la convention type de mise en œuvre de cette aide ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II.

Telles sont les raisons qui nous incitent à la proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

